

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 94/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le 21 du mois de décembre

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2024

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, JAMAIN Thomas, HISPIWACK Jean Michel, GARDILLOU Sophie.

PROCURATIONS : BOUSSARIE Myriam à LAFORGE Françoise

ABSENTS : LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel, NAFTEUX Daniel, BURBAN Anne Gaëlle

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Mme Chemin Alexandra, sœur de l'une des candidates est invitée à sortir de la salle du conseil pendant le temps du débat et du vote.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

OBJET : ATTRIBUTION LOGEMENT : MAISON INDIVIDUELLE 4 RUE DE LA PRAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite des lieux, Madame Vanessa COLLINET a confirmé son acte de candidature pour le logement 4 rue de la Prairie.

Maison T4, garage, avec son jardin privatif, Logement classé en D par DPE récent.

Candidature enregistrée et répétée par des courriers les 8 Juin 2023, 17 Octobre 2023, 2 Juin 2024.

Après examen de la candidature, le Conseil Municipal, par :

- A la demande de Madame Vanessa COLLINET, M Sébastien BROUARD
- **Décide** d'octroyer le logement situé 4 rue de la Prairie à Madame Vanessa COLLINET et M Sébastien BROUARD à compter du 1^{er} Février 2024.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette location.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU



AR Prefecture

024-212402713-20241221-D942024-DE
Reçu le 21/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication

Le Maire, Pascal MECHINEAU